

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 11

Date de convocation : 19/05/2020

Date d'affichage de la convocation : 19/05/2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. Dominique ABEGG, Jean-Claude BLIN, Karine CABRIMOL, Sylvie CHARPENTIER, Pascal FREMONT, Elisabeth GASNIER, Valérie GRANGE, Geneviève GUESDON, Serge LAINE, Philippe POUPARD,

Pouvoirs : Gérard SAVONITTO à Elisabeth GASNIER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elisabeth GASNIER

ORDRE DU JOUR

- ELECTIONS DU MAIRE
- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE

Délibération N°2020-15

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

MM Dominique ABEGG, Jean-Claude BLIN, Karine CABRIMOL, Sylvie CHARPENTIER, Pascal FREMONT, Elisabeth GASNIER, Valérie GRANGE, Geneviève GUESDON, Serge LAINE, Philippe POUPARD, Gérard SAVONITTO dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Pierre LIVIC, Maire sortant, cède la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude BLIN.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Elisabeth GASNIER.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur ABEGG Dominique : 11 voix

**Monsieur ABEGG Dominique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.
Monsieur ABEGG Dominique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS DES ADJOINTS

Délibération N°2020-16

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maximum ;
Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,
M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur BLIN Jean-Claude : 11 voix

Monsieur BLIN Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur POUPARD Philippe : 11 voix

Monsieur POUPARD Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

La séance est levée à 19h00.

Vu Le Maire, Dominique ABEGG